



DECLARATION LIMINAIRE

CTL

17 novembre 2020

Madame la Présidente,

Vous nous réunissez ce jour pour un CTL consacré exclusivement au NRP.

En pleine période de confinement, votre priorité est donc de mettre à sac le service public de proximité !

Pourtant, pendant cette crise sanitaire, les agents de la DGFIP ont démontré leur engagement sans faille pour assurer les missions essentielles de la nation et le Président de la République ainsi que le gouvernement ont tous, la main sur le cœur, salué leur dévouement.

A la DGFIP, passés les remerciements appuyés de nos ministres et la découverte brutale pour certains du caractère indispensable au fonctionnement de l'État de bon nombre de nos missions, le retour progressif à la normale après le premier confinement s'est accompagné de la relance du NRP, projet largement rejeté par les personnels, notamment dans le Bas-Rhin.

Nous l'avons écrit à maintes reprises, le NRP qui vise à supprimer 1000 centres des Finances publiques, n'est pas du tout une amélioration du réseau de proximité de la DGFIP !

Ce projet n'est qu'un prétexte à une massification des tâches dans les SIP et les SIE regroupés ainsi que dans les SGC nouvellement créés à la place des trésoreries, au plus loin des contribuables et de nos partenaires.

Alors qu'au plus fort des deux périodes de crise sanitaire, les agents ont démontré leur engagement sans faille pour assurer les missions prioritaires de la DGFIP et qu'ils continuent toujours de poursuivre avec tout autant d'exemplarité leurs missions, il n'est pas acceptable qu'en guise de remerciements, les projets de restructurations lancés par le Ministre Darmanin en juin 2019, et que vous portez localement, se mettent en place dans la précipitation, à marche plus que forcée, quel qu'en soit le coût !

Car, il ne nous échappe pas que cette précipitation, avec une grande partie des restructurations posée au 1er janvier 2021, consacrera une situation où tout retour en arrière deviendra pratiquement impossible.

Vous allez engager l'ensemble des personnels dans des mouvements géographiques et/ou fonctionnels totalement rejetés.

N'allez pas vous réfugier derrière les entretiens individuels où chacun aurait pu s'exprimer et, de ce fait, aurait validé votre casse du réseau DGFIP.

Soyons sérieux, la question n'a jamais été « souhaitez-vous rester » ? Mais bien « je casse votre cadre professionnel, accessoirement dites-moi où je peux vous reclasser » ?

La mise en place du NRP et les mouvements de mutation forcés qu'elle engendre vont probablement consacrer la rupture entre l'administration et ses agents, pour beaucoup déjà désabusés par l'évolution de la DGFIP.

Nous, FO DGFIP 67, le constatons déjà par les remontées des collègues. Le stress, la déprime, la défiance, parfois la révolte, mais aussi la disparition d'un attachement à notre administration, s'affirment partout.

Chacun constate à son niveau qu'il n'a plus de perspectives d'avenir professionnel, conscient que la furieuse volonté de réduction d'effectifs et, prochainement, le recours aux contractuels ruinent toute promotion.

Clou du spectacle, les agents ont découvert, grâce au Syndicat National FO DGFIP qui a récupéré le document tombé du camion, que vous aviez été destinataire d'un livret de 22 pages intitulé « Faire face aux défis de la transformation – livret manager – Accompagnement des cadres de la DGFIP à la transformation » (NRP s'entend).

Les agents sont classés notamment en différentes catégories : les « alliés », les « opposants » et les « passifs, hésitants ».

Ce livret nous rappelle furieusement celui de France Télécom...

Il est vrai que ces deux documents, celui de France Télécom et celui de la DGFIP, font tous deux références au diagramme inspiré des travaux d'Elisabeth Kübler-Ross sur le deuil pour établir une « courbe du changement » et de son acceptation.

Alors nous vous demandons de nous indiquer les considérations que vous portez à ce document et les dispositions que vous mettriez en application le cas échéant, si ce n'est déjà fait.

Pour conclure, mais vous le savez depuis le 7 juin 2019, d'autant plus que nous vous l'avons répété avec l'Intersyndicale dans le cadre de la 1^{ère} convocation de ce CTL,

LE NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE, C'EST ENCORE ET TOUJOURS NON !!!

Section FO DGFIP 67

fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgfip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : **Section FO DGFIP 67 - DRFIP**

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25

